BOISSY-FRESNOY AVENIR

JUIN 2014

Journal communal N° 36

DANS CE NUMÉRO

P2……...Le mot du Maire

P3-4-5-6-7..Conseil Municipal du 11 avril

P8……...Rythmes scolaires 2014/15

P9……...Administration

P10 ……Budget prévisionnel 2014

P11…….Sécurité

P12…….Civisme

P13…….Santé

P14…….Environnement

P15…….Etat Civil

P16-17-18..Associations - Manifestations

P19…….Evènements estivaux

P20…….Loisirs et Publicité

P21…….Jeux

Rédaction :

Commission Communication

Publication : Mairie

Tirage : 340 exemplaires

Le mot de Monsieur le Maire

Madame, Monsieur,

Ce premier numéro de « Boissy-Fresnoy » arrive avec l'été, période où nous attendent de nombreux moments conviviaux.

L'équipe municipale et les associations vous ont préparé un été festif.

Le village pourra y battre la chamade, grâce aux nombreux projets culturels et associatifs qui sont la richesse de notre village.

Par ailleurs, il nous faut déjà penser à la rentrée de septembre qui sera marquée par la réforme des rythmes scolaires.

Enfin, vous pourrez prendre connaissance de l'avancement de certains chantiers et projets en cours ou futurs tels que la mise en œuvre de la rénovation de la CV7 (Chemin de Sennevières), le parc informatique et le changement des portes de l'école (sous réserve de la subvention accordée).

Vous y trouverez également les dépenses prévisionnelles 2014 pour chaque type de domaine.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un très bel été 2014 !

Le Maire

Alain LEPINE

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 11 AVRIL 2014 SEANCE ORDINAIRE

PROCES VERBAL N° 2014-4

Nombre de conseillers en exercice :15
Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants: 15

L'an deux mille quatorze, le onze avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de Boissy Fresnoy, convoqué le sept avril deux mille quatorze, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEPINE Alain Maire

Etaient présents :

Alain LEPINE, Corinne DUPRAT, Benjamin FOURNIER, Elodie BEAUCHAMP, Laurent DOVERGNE, Frédéric NOIRAULT, Jean-François BOULIOL, Mathieu LOURY, Alain DECARNELLE, Sébastien CUYPERS, Jérôme DORMOY, Martine BAHU, Amélie TAQUET, Ludovic RICARD

Absent excusé :

Philippe COCHARD pouvoir Alain LEPINE

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame DUPRAT Corinne est élue secrétaire de séance

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Vu les articles L.2123□20 à L.2123□24□1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04 avril 2014 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 14 avril 2014 portant délégation de fonctions dans les domaines suivants à :

Monsieur Philippe COCHARD 1er adjoint

Urbanisme :

Certificat d'urbanisme (art. L.410-1 et s.) ; permis de construire et d'aménager ; déclaration préalable y compris pour les clôtures (art. L.410-1 et s.); permis de démolir (art. L.451-1) et notifications afférentes auprès des déclarants.

Budget :

La préparation et l'exécution du budget principal et des budgets annexes ; la gestion de la dette ; l'ordonnancement et la liquidation des dépenses et des recettes ; les autorisations de poursuite données au comptable public.

Madame Corinne DUPRAT 2ème adjointe

Affaire scolaires :

Suivi de l'état général et de l'entretien du bâtiment scolaire et périscolaire ; relations avec les parents d'élèves ; proposition d'achats de matériels et fournitures scolaires ; suivi des conseils d'écoles, suivi des demandes de dérogation scolaire, suivi des questions de transport scolaire, suivi des affaires relatives à la restauration scolaire, suivi des affaires relatives à l'accueil périscolaire

Communication : .

Assurer la préparation et le suivi de tous documents de communication édités par la commune (bulletin municipal) ; traitement des questions liées à la communication externe, au site Internet et aux supports écrits de communication ; être le référent des activités et animations du village.

Monsieur Benjamin FOURNIER 3ème adjoint ;

Sécurité routière

Gérer les questions afférentes à la sécurité routière sur la commune ; assurer le suivi de la propreté de la commune et toutes les questions et les mesures à améliorer la qualité de la vie ; suivi de la mise aux normes sur l'accessibilité.

Assurer la gestion de l'entretien courant de la voirie communale ; assurer la gestion de la voie publique (travaux, éclairage public, mobilier urbain, relations avec les concessionnaires) ; être le référent de tous dossiers relatifs à des travaux sur des bâtiments communaux, voirie… ; assurer le suivi des affaires liées à la gestion du personnel technique (organisation, effectifs, formation..)

Travaux

Assurer la gestion de l'entretien courant de la voirie communale ; assurer la gestion de la voie publique (travaux, éclairage public, mobilier urbain, relations avec les concessionnaires) ; être le référent de tous dossiers relatifs à des travaux sur des bâtiments communaux, voirie… ; assurer le suivi des affaires liées à la gestion du personnel technique (organisation, effectifs, formation..) .

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 975 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31% ;

Considérant que pour une commune de 975 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8.25% ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide, avec effet au 14 avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 31% de l'indice 1015
- 1er adjoint : 8.25 % de l'indice 1015
- 2ème adjointe : 8.25% de l'indice 1015
- 3ème adjoint : 8.25 % de l'indice 1015

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'État la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Le versement des indemnités sera effectué trimestriellement durant le mandat.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX ELUS

Nom	Prénom	Qualité	Taux indice brut 1015	Indemnité brute mensuelle
LEPINE	Alain	Maire	31%	1178,45
COCHARD	Philippe	1er Adjoint	8.25%	313.62
DUPRAT	Corinne	2ème Adjointe	8.25%	313.62
FOURNIER	Benjamin	3ème Adjoint	8.25%	313.62

Délégation du Conseil Municipal au Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières. En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4e alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer, il est ainsi rédigé : «prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »;

Monsieur le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée, sans délibération préalable du conseil municipal l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, je vous propose d'utiliser la faculté prévue au 4 ème alinéa de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, également d'utiliser le 8ème alinéa : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Vu le 4ème alinéa de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et le 8ème alinéa DECIDE que Monsieur le Maire soit chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant égal ou inférieur à 4000.00 € H.T. et de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

Élection des représentants de la commune auprès des syndicats dont elle est membre

Monsieur le Maire dit qu'il convient de procéder à l'élection des délégués et suppléants pour le :

- SE60 (syndicat d'énergie de l'Oise)
- SAGEBA (Syndicat d'aménagement et de bassin des eaux du bassin Automne)
- SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents et représentés les titulaires et suppléants comme suit :

Organismes	Délégués : Titulaires et suppléants
SE60	*Représentant titulaire : Benjamin FOURNIER*
SAGE	*Délégué titulaire : Philippe COCHARD* *Délégué suppléant : Jérôme DORMOY*
SAGEBA	*Délégué titulaire : Philippe COCHARD* *Délégué suppléant : Jérôme DORMOY*

Monsieur le Maire dit qu'il convient également de procéder à l'élection d'un délégué suppléant pour le : syndicat mixte ouvert « Oise très haut débit »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 mai 2013 portant création du Syndicat mixte ouvert « Oise très haut débit »,

Vu l'article 6 des statuts modifiés par délibération du conseil syndical du 3 octobre 2013, indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant que le Maire est délégué de droit auprès du SMOTHD,

Considérant qu'il convient de désigner son suppléant de la commune auprès du SMOTHD,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué,

Résultats :

Nombre de votants 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

Organismes	Représentants
ADTO	Alain LEPINE
ADICO	Frédéric NOIRAULT
CLSDP	Alain LEPINE
	Philippe COCHARD

Mathieu LOURY est désigné suppléant

Election des représentants de la commune auprès d'organismes et d'associations dont elle est membre

Monsieur le Maire dit qu'il convient de procéder à l'élection de représentants aux assemblées pour :

ADTO (association départementale pour les territoires de l'Oise)

ADICO (association pour le développement informatique des collectivités de l'Oise)

CLSDP (le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents et représentés les représentants comme suit :

Création de commissions communales

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés, établit la liste des commissions communales pour la durée du mandat électoral. Le Maire préside de droit les commissions. Après appel à candidature, et vote en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil élit les membre des commissions communales selon le tableau ci-après : Conseil Municipal du 11 avril 2014

COMMISSIONS COMMUNALES MEMBRES

- **Travaux et chemins** : Benjamin FOURNIER, Laurent DOVERGNE, Jean-François BOULIOL, Mathieu LOURY, Alain DECARNELLE, Sébastien CUYPERS, Jérôme DORMOY, Martine BAHU.
- **Sécurité routière** : Benjamin FOURNIER, Sébastien CUYPERS, Jérôme DORMOY, Ludovic RICARD.
- **Urbanisation** : Philippe COCHARD, Benjamin FOURNIER, Mathieu LOURY, Sébastien CUYPERS, Jérôme DORMOY, Martine BAHU, Amélie TAQUET.
- **Budget** : Philippe COCHARD, Benjamin FOURNIER, Elodie BEAUCHAMP, Laurent DOVERGNE, Sébastien CUYPERS, Jérôme DORMOY, Martine BAHU.
- **Communication (Journal, site internet)** : Corinne DUPRAT, Elodie BEAUCHAMP, Frédéric NOIRAULT, Martine BAHU, Amélie TAQUET.
- **Cimetière** : Corinne DUPRAT, Ludovic RICARD.
- **Affaires scolaires (cantine, périscolaire)** : Corinne DUPRAT, Laurent DOVERGNE, Frédéric NOIRAULT, Amélie TAQUET.
- **Fêtes, Sport et Culture** : Corinne DUPRAT, Elodie BEAUCHAMP, Laurent DOVERGNE, Frédéric NOIRAULT, Amélie TAQUET.
- **Eau, assainissement, défense incendie** : Philippe COCHARD, Laurent DOVERGNE, Jérôme DORMOY.
- **Embellissement/aménagement** : Benjamin FOURNIER, Frédéric NOIRAULT, Jean François BOULIOL, Ludovic RICARD.
- **Projet RN2** : Benjamin FOURNIER, Laurent DOVERGNE, Frédéric NOIRAULT, Jean-François BOULIOL, Mathieu LOURY, Alain DECARNELLE, Sébastien CUYPERS, Jérôme DORMOY, Amélie TAQUET, Ludovic RICARD.
- **Salle multifonctions** : Philippe COCHARD, Elodie BEAUCHAMP, Jean-François BOULIOL, Mathieu LOURY, Martine BAHU, Ludovic RICARD.

Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Il est rappelé que Monsieur le Maire en est Président de Droit et qu'il comprend un nombre égal de personnes non membres de notre assemblée nommés par Monsieur le Maire conformément au Code de la Famille, et de membres élus de notre assemblée.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités du département et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département. Il est proposé de fixer ce nombre à 16 membres, soit 8 membres extérieurs et 8 membres du Conseil Municipal. Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ECOLE

Directrice :

Mme Véronique GESTKOFF

Tel : 09 67 30 12 80

Mail : 0600984u@ac-amiens.fr

PERISCOLAIRE

Directrice : Mme Clémence RIVIERE

Tel : 03 44 39 89 82

Mail : clemence.-riviere @live.fr

CANTINE

Permanence en Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 10h00

COLLEGE G. CALE

Tel : 03 44 88 01 73

Site :

etablissements.ac-amiens.fr/0601408e/

LYCEE J. MONNET

(Crépy en Valois)

Tel : 03 44 39 30 90

Site : http://jean-monnet.lyc.ac-amiens.fr/

LYCEE PROFESSIONNEL ROBERT DESNOS (Crépy-en-Valois)

Tel : 03 44 39 45 50

Site : http://desnos.lyc.ac-amiens.fr/

TRANSPORTS SCOLAIRES

(Cars AMAND)

Tel : 03 44 59 26 83

Boissy-Fresnoy / Collège Nanteuil :

Départ : 8h21

Boissy-Fresnoy / Lycée J. Monnet :

Départs : 7h14 et 8h42

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

ANNEE 2014-2015

		LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI		
		Horaires	**Lieu**	**Autorité**
MATIN	**Périscolaire**	7h00-8h45 (maternelle) 7h00-8h50 (élémentaire)	Salle de cantine	Léo Lagrange
MATIN	**Accueil école**	8h45-8h55 (maternelle) 8h50-9h00 (élémentaire)	Maternelle : dans la classe Elémentaire : dans la cour	Education nationale
MATIN	**Enseignement**	8h55-11h55 (maternelle) 9h00-12h00 (élémentaire)	En classe	Education nationale
MATIN	**Activités péda-gogiques Com-plémentaires (A.P.C)**	De 8h00 à 9h00 (maternelle et élémentaire)	Dans les classes des en-seignantes	Education nationale
MATIN	**Restauration, périscolaire**	11h55-13h30 (maternelle) 12h00-13h35 (élémentaire)	Salle de cantine	Léo Lagrange
APRES-MIDI	**Activités péda-gogiques Com-plémentaires (A.P.C)**			
APRES-MIDI	**Accueil école**	13h30-13h40 (maternelle) 13h35-13h45	Maternelle : dans la classe Elémentaire : dans	Education nationale
APRES-MIDI	**Enseignement**	13h40-15h55 (maternelle) 13h45-16h00 (élémentaire)	En classe	Education nationale
APRES-MIDI	**Activités péda-gogiques Com-plémentaires (A.P.C)**	16h00-17h00 (maternelle et élémentaire)	Dans les classes des en-seignantes	Education nationale
APRES-MIDI	**Périscolaire dont T.A.P**	15h55-19h00 (maternelle) 16h00-19h00 (élémentaire)	Salle de cantine	Léo Lagrange

		MERCREDI		
		Horaires	**Lieu**	**Autorité**
MATIN	**Périscolaire**	7h00-8h45 (maternelle) 7h00-8h50 (élémentaire)	Salle de cantine	Léo Lagrange
MATIN	**Accueil école**	8h45-8h55 (maternelle) 8h50-9h00 (élémentaire)	Maternelle : dans la classe Elémentaire : dans la cour	Education nationale
MATIN	**Enseignement**	8h55-11h55 (maternelle) 9h00-12h00 (élémentaire)	En classe	Education nationale
MATIN	**Activités péda-gogiques Com-plémentaires (A.P.C)**			Education nationale
MATIN	**Restauration, périscolaire**	11h55-19h00 (maternelle) 12h00-19h00	Salle de cantine	Léo Lagrange

ADMINISTRATION

CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous partez prochainement en vacances ? Dans un des 27 pays de l'Union Européenne, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège ou en Suisse ?
Demandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM)!

Pourquoi ?

Elle est gratuite et vous permet durant votre séjour de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires par les services publics du pays concerné.
La CEAM est individuelle et valable un an. Pensez à en demander une pour chacun des membres de votre famille, y compris vos enfants de moins de 16 ans.

Quand la demander ?

2 semaines au minimum avant votre départ.

Comment l'obtenir ?

Vous pouvez la demander :

- Sur internet à partir de votre compte ameli,
- Sur un guichet automatique dans une des agences d'assurance santé proche de chez vous,
- Par téléphone au 3646,

CARTE D'IDENTITE NATIONALE

À compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans. Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

(cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.)

REUNION PUBLIQUE

EN

SEPTEMBRE

L'équipe municipale se tiendra à votre écoute afin de recueillir et valoriser vos idées. Échanges à partager ensemble pour le bien-être et l'avenir de notre Village. Pour nous aider à la préparation de cette rencontre vous pouvez d'ores et déjà nous déposer vos attentes et vos souhaits en mairie.

DEMANDE DE TRAVAUX

Dans le cadre du PLU (Plan Local D'urbanisme), nous rappelons que tous projets de travaux, ouvrages et aménagements d'aspect extérieur relèvent du code de l'urbanisme et par conséquent doivent être signalés et validés au préalable en mairie. (façade, ouverture, toiture, garage, piscine, véranda, abris de jardin, lucarnes, cheminée, etc.…).Nous rappelons que l'ensemble du dossier PLU comprenant toutes ces informations dans le détail est à votre disposition et consultable en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire

Il concerne les jeunes gens âgés de 16 ans (fille et garçon). La démarche de recensement peut être effectuée par le jeune garçon ou la jeune fille ou par l'un de ses représentants légaux.

L'attestation délivrée est exigée lors des inscriptions aux examens, concours et conduite accompagnée.

Pièces à fournir :

- La carte d'identité ou le passeport, ou le décret de naturalisation
- Livret de famille

Depuis, le 2 août 2011, vous pouvez, si vous le souhaitez, faire cette démarche via le site : http://mon.service-public.fr/. Si vous vous connectez pour la première fois, vous devez impérativement créer votre compte personnel.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014 EN €UROS

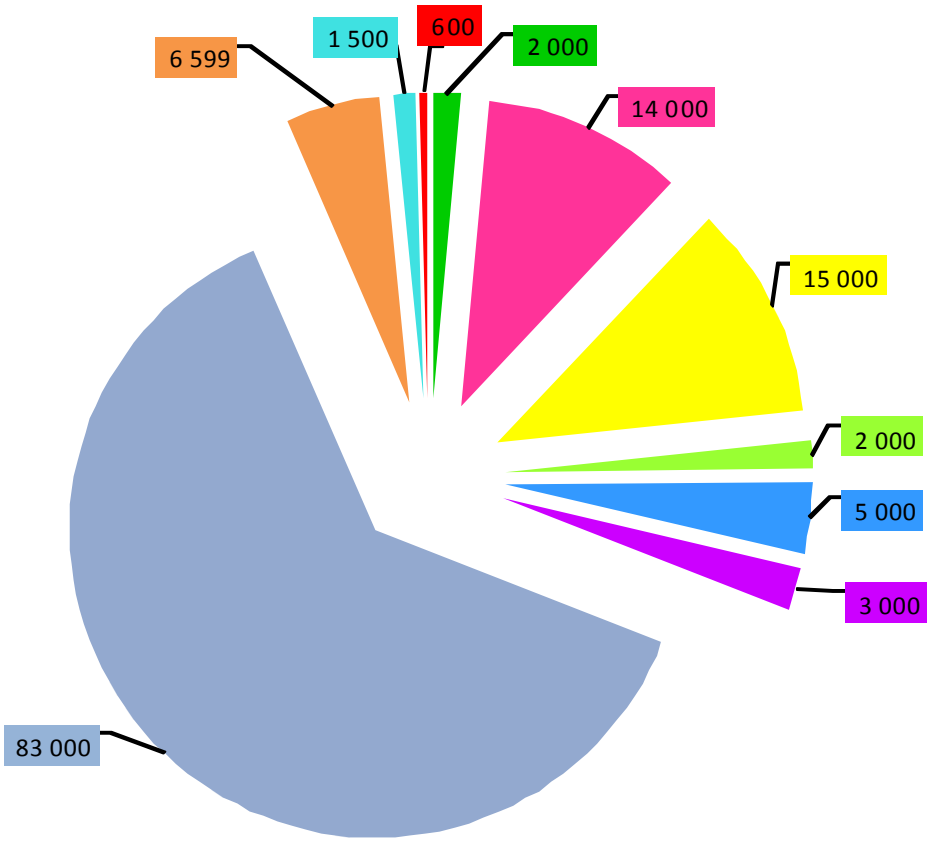

- Panneaux signalisation
- Eglise Vitrail
- Menuiserie école (portes d'entrées)
- Outillage mairie
- Mobilier scolaire (tables, bureaux, chaises…)
- Divers électroménager (percolateur, barnum, congélateur, lave-linge, jardinières)
- Réfection du CV7
- Matériel Informatique (Ordinateurs école)
- Antenne réception satellite
- Rénovation Salle Multifonctions (enduit, peinture, remplacement divers accessoires…)

GENDARMERIE DE NANTEUIL LE HAUDOUIN

Tél. : 03 44 88 34 17

POMPIERS

Tél. : 18

SAMU

Tél. : 15

POLICE

Tél. : 17

ERDF DEPANNAGE

Tél. : 09 72 67 50 77

NANTAISE DES EAUX URGENCE 24/24

Tél. : 09 69 32 04 04

SECURITE

VOISINS VIGILANTS

Ce dispositif consiste à s'appuyer sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance et les cambriolages.

Cet acte de solidarité, en tout respect de la vie privée de chacun permet une protection commune. Il associe les habitants à la sécurité de leur propre environnement par une entraide.

La sécurité est l'affaire de tous alors si vous constatez des présences ou agissements suspects, composez le 17.

Information à diffuser :

Un signe représentant un symbole de cambriolage serait fait au stylo, à la craie ou encore au crayon sur le chambranle des portes d'entrée, murs ou encore trottoirs aux abords de nos maisons. Ce langage auquel ont recours les malfaiteurs date du siècle dernier. Certes, il a évolué mais la méthode et l'objectif reste le même, renseigner le plus possible pour permettre d'agir de manière rapide et efficace.

Voici les codage utilisé par les malfaiteurs :

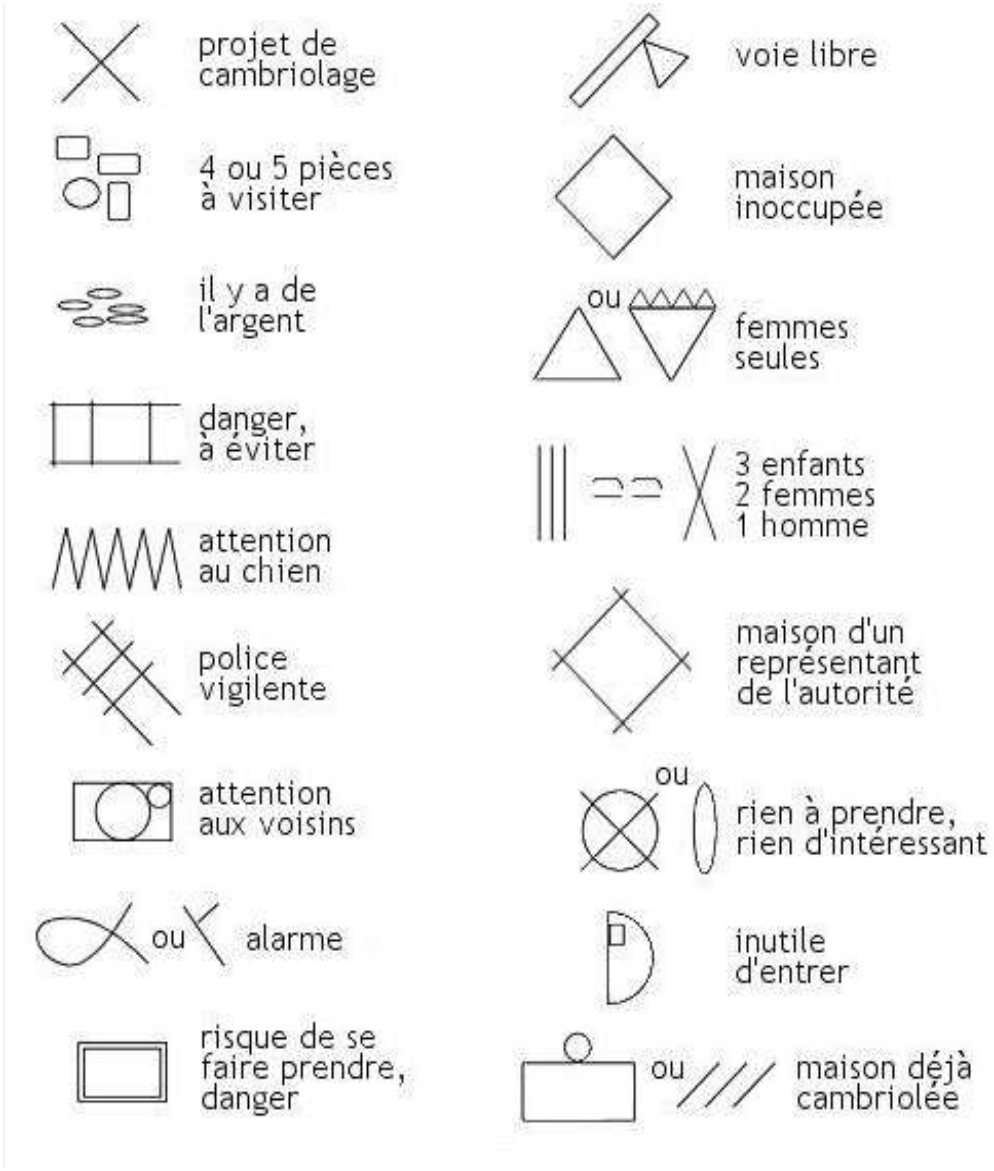

CIVISME

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le nombre de lingettes retrouvées chaque semaine dans le poste de relevage de la place de l'église dépasse les 20 kg. Les tests réalisés démontrent l'arrivée presque exclusive de ces lingettes via la rue du Bois.

Pour rappel, aucun type de lingette n'est autorisé dans notre système d'épuration. Le surcoût de ce nettoyage incombe à la Nantaise des Eaux et par conséquent à la commune.

Philippe COCHARD

ANIMAUX DOMESTIQUES

Plusieurs événements graves et mortels ont portés atteinte à des chats domestiques (non sauvage).

Tirs aux plombs via carabine et tirs à balles via fusil. Plusieurs plaintes ont été déposées et des enquêtes sont en cours.

Pour rappel, toute personne en possession d'une arme à balles non déclarée sera sévèrement punie.

N'hésitez pas à venir en mairie témoigner pour prévenir contre ces agissements.

Philippe COCHARD

DÉLINQUANCE

Nous avons constaté les weekends du 31 mai / 1 juin et 7/8 juin des actes de déprédations commis dans notre village :

- Jets de bouteilles de bière sur la place de l'église.
- Jets de bouteilles de bière sur le terrain de sport et parcelle agricole.
- Détérioration des plantes (embellissement) à coups de pieds.
- Vol de fioul dans un tracteur agricole (bidon et matériel retrouvés dans un lotissement).
- Dégradation de trois poteaux et grillage à la station d'épuration ainsi qu'au hangar municipal.
- Dégradation de monument.
- Canettes d'alcool retrouvées dans le cimetière.

Nous constatons aussi divers atteintes au code de la route :

- Traversée du village par des véhicules non immatriculés : quads, motos.
- Vitesse excessive dans notre village et sur les chemins agricoles.
- Utilisation des routes à contre sens.
- Stationnement hors marquage au sol.
- Utilisation de parcelle communale interdite aux véhicules à moteur.

L'équipe municipale reste mobilisée et ne baissera pas les bras. Nous n'hésiterons pas à faire appel aux services de la gendarmerie et comptons sur vous pour nous signaler toute situation inhabituelle.

Ces actes de vandalisme tout au long de l'année mobilisent nos agents communaux pour le nettoyage et la réparation, ce qui nécessite de réinvestir pour remettre en bon état nos installations et espaces verts.

L'ensemble de ces réparations sont prélevées sur le budget de la commune (part de la taxe foncière reversée en mairie par l'Etat), cela coûte à notre commune plus de 5000 euros par an (main d'œuvre, matériel, intervention, remplacement, nettoyage).

L'EQUIPE MUNICIPALE

PRENONS NOTRE VILLAGE EN MAIN ET REAGISSONS.

HOPITAL DE COMPIÈGNE

Tél. : 03 44 23 60 00

HOPITAL DE SENLIS

Tél. : 03 44 21 70 00

MAISONS MEDICALES

NANTEUIL : 03 44 88 00 32

BETZ : 03 44 87 33 65

CREPY : 03 44 87 11 33

SERVICE MÉDICAL DE GARDE * Composer le 15

INFIRMIER(E)S

NANTEUIL : 03 44 88 05 26

BETZ : 03 44 87 30 18

AMBULANCES DU MULTIEN

Tél. : 03 44 39 63 33

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES :

CREPY EN VALOIS :

03 44 87 03 92

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h30 et le samedi, de 8h à 15h30.

PLESSIS BELLEVILLE :

Tél. : 03 44 60 16 63

CENTRE D'IMAGERIE:

CREPY EN VALOIS :

Tél. : 03 44 87 13 22

Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

CENTRE ANTI-POISON

Tél. : 0 825 812 822 (Lille)

PHARMACIE DE GARDE

Tel : 3237

CLINIQUE VETERINAIRE

CREPY EN VALOIS

SUAREZ : 03 44 39 64 65

SAINT THOMAS : 03 44 39 66 00

SANTE

Hôpital Saint-Lazare (Crépy en Valois) *

Médecine générale et gériatrique, hébergement, moyen séjour et long séjour. Consultation neurologique.
Depuis fin mars 2014 : ouverture d'une maison médicale de garde le week-end et les jours fériés au sein de l'hôpital.
Accès des patients à la maison médicale en composant le 15
Tél. : 03 44 59 11 19
Email : accueil@ch-crepyenvalois.fr

FAVORISONS LE MAINTIEN A DOMICILE DE NOS AINES

Service d'aide à domicile

Service agréé "Services à la personne" par le Conseil Général de l'Oise.

- Pour les personnes âgées de 60 ans et plus, ou (et) handicapées.
- Interventions pour l'aide à l'hygiène, au repas, les travaux ménagers et tous les services du maintien à domicile.
- Gestion des dossiers, évaluations par la grille AGIR, visites à domicile. Demandes et renouvellements effectués par le service.
- Partenariat avec les caisses de retraite, les mutuelles et le Conseil général (APA) pour une prise en charge des frais occasionnés. (Formulaire disponible en Mairie)

Associations:

Auxiliaires de Vie : Toilette, repas, ménage, présence

- ADHAP Service (Compiègne) : 03 44 36 72 96
- ADMR (Betz) 08 99 10 49 01

Toilette Hospitalisation à domicile (soins infirmier et palliatifs à domicile)

- ACSSO (Crépy en Valois) : 03 44 39 65 23

Téléalarme

La téléassistance permet de vivre chez soi en toute sérénité en obtenant rapidement de l'aide en cas de chute. A tout heure du jour ou de la nuit, un simple geste suffit :
Appuyer sur le bouton de la télécommande. (bracelet ou collier)

- Pour toutes personnes de plus de 65 ans.
- Pour tout renseignement, le CCAS instruit les dossiers et les transmet au Conseil général.

Cellule contre l'isolement

Service pour les 75 ans et plus vivant seuls et souhaitant un accompagnement permanent.
Un courrier est envoyé chaque année aux personnes concernées.
Tél. (Cellule contre l'isolement et téléalarme) : 03 44 59 44 53

Commande de plateaux repas auprès de :

Au Pot d'Etain (pas de livraison à domicile)
Tél. : 03 44 59 22 31
7,80€

Victor traiteur (livraison possible)
Tél. : 06 12 24 73 60 / 03 64 23 13 01
www.victor-traiteur.fr
Tarif : entrée - plat - dessert (composé de produits frais de saison) 7,50€ à 10€

ENVIRONNEMENT

VILLE PROPRE

Une carte d'accès aux déchetteries est obligatoire pour Crépy en Valois et Betz.

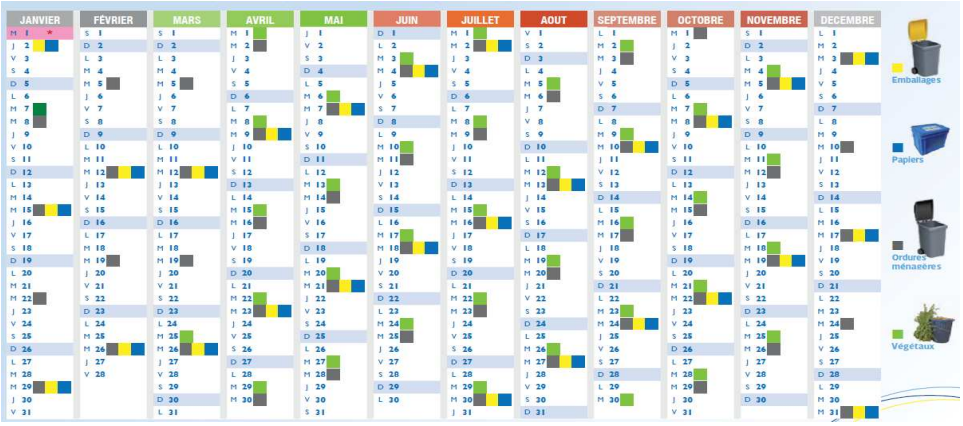

Nous invitons la population à participer à une démarche « ville propre » pour le respect de notre environnement par des actions simples :

* Balayage des trottoirs et caniveaux;
* Dépôt des poubelles la veille des deux ramassages;
* Mégots dans les cendriers;
* Ramassage des déjections canines par les propriétaires de chiens;
* Elagage des branchages gênants;
* Dépôt d'ordures ou gravats interdits aux abords de la station d'épuration;
* Dépôt des bouteilles en verre en dehors du conteneur interdit;

L'ATELIER ECOLO

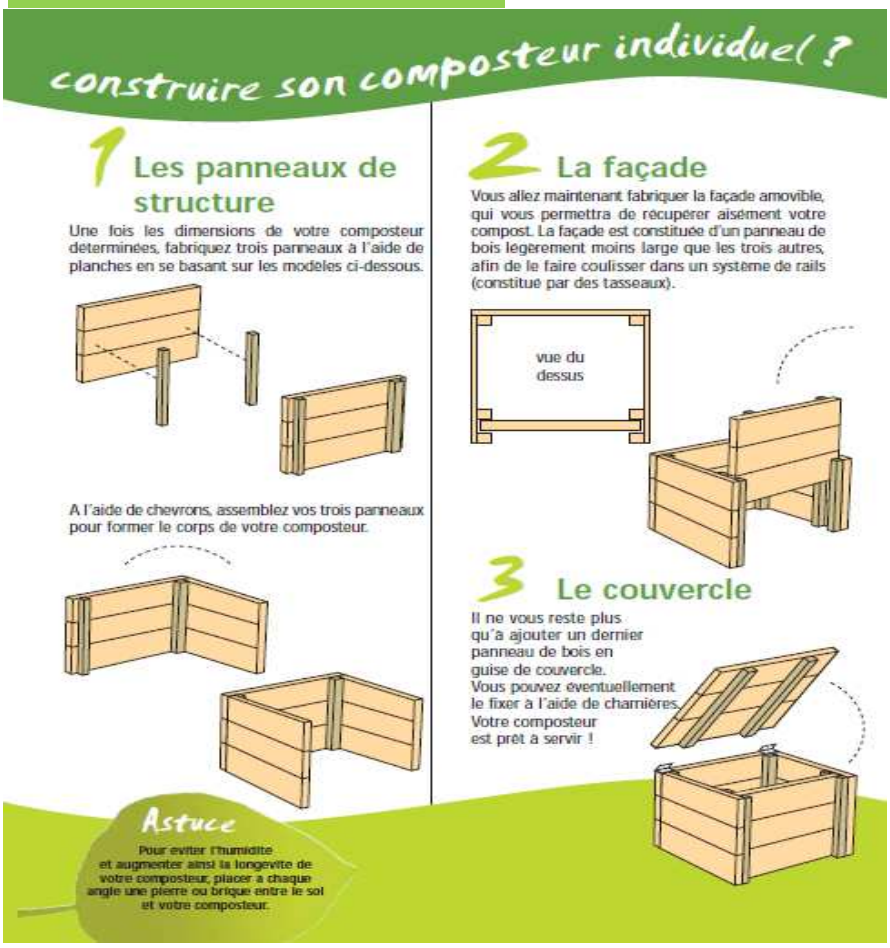

OUVERTURES MAIRIE

•Lundi de 8h30 à 10h00 et 16h30 à 19h30

•Mardi de 8h30 à 10h00

•Mercredi de 8h30 à 12h00

•Jeudi de 8h30 à 10h et 15h00 à 17h30

•Vendredi de 8h30 à 10h00

PERMANENCES DE M. LE MAIRE ET DE SES ADJOINTS

•Lundi de 18h00 à 19h30

COORDONNEES

18, rue Jean Charron 60440 BOISSY-FRESNOY

Tel. : 03 44 88 14 15

Mail : mairie.boissy-fresnoy@wanadoo.fr

INFORMATIONS PAROISSIALES

PÈRE FRANCOIS JACQUART

Tel. : 03 44 88 53 68

Mail : paroisse.nanteuil@laposte.net

MESSE A BOISSY

Le 2ème samedi de chaque mois à 18h30

MESSE A NANTEUIL

Tous les dimanches à 11h

CATECHISME

Inscription pour tous les enfants de CE2 le samedi 28 juin à la maison paroissiale de Nanteuil de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00(se munir du livret de famille)

BAPTEMES

Contacter la paroisse 6 mois avant le baptême.

MARIAGES

Contacter la paroisse 1 an avant le mariage.

ETAT CIVIL

Naissances :

◊ LEFEBVRE Mély 04 Juin 2013

◊ JOLY Romain 29 Juin 2013

◊ LOUVET GROS Jason 17 juillet 2013

◊ VERGLAS TOMCZYK Térence 16 Octobre 2013

◊ BLONDEAU Liam 11 novembre 2013

◊ BAVEREL Tehani 26 Février 2014

◊ MAROCCO Gaëtan et Soline 2 Mars 2014

◊ BECKER Olivia 24 Avril 2014

◊ JAMESSE Louan et Leny 28 Mai 2014

◊ CORNET Jules 30 Mai 2014

Félicitations aux heureux parents.

Mariages :

◊ Mme DEGRAS Hélena et Mr AUBRY Ange 29 Juin 2013

◊ Mme LOISEAU Myriam et Mr CAUSSINUS Patrick 06 Juillet 2013

◊ Mme DUCHÊNE Nathalie et Mr ARTIGUELONGUE Julien 17 Août 2013

◊ Mme LEVESQUE Aline et Mr DENIS Cédric 19 avril 2014

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Décès :

◊ Mr SCARDINA François 24 Octobre 2013

◊ Mr PALACIOS Daniel 20 Décembre 2013

◊ Mr CARRIER Simon 04 Avril 2014

Sincères condoléances aux familles

Ces informations n'ayant pas été publiées auparavant, nous vous prions de nous en excuser.

PAGE ASSOCIATIVE

• ASBF (Association sportive de Boissy-Fresnoy)

Jean-Luc KOWALKOWSKI

Tel : 06 07 88 83 45

Licence Séniors : 45€

Licence Juniors : 25€

• ACS/VARIETY

Danse pour enfants de 6 à 17 ans)

Cours du lundi au jeudi

Cotisation : 30€/an

Inscriptions : mercredi 10 septembre de 18h30 à 20h00

Corinne DUPRAT

Tel : 06 33 19 45 13

• ACS/CLUB DETENTE

Jeux de société

Chaque 1er lundi de 14h30 à 18h30

Paulette GANNEVALLE

Tel : 03 44 88 14 81

• KDOUMB STUDIO

Apprendre la musique sans solfège dans un vrai studio tout équipé.

Instruments : guitare, basse, batterie, clavier, chant.

Cotisation : 10€ /heure

Olivier LANCIEN

Tel : 06.03.32.22.75

Mail : kdoumb@hotmail.fr

• LES BAMBINS

Bénédicte MAILLET

Tel : 06 68 00 07 06

• AB DANSE (Danse country)

Cours tous les mardis de 20h15 à 21h45

Cotisation : 110€/an

Aurélie DURY

Tel : 06 17 46 98 73

• LES 2 ROUES DE BOISSY-F RESNOY

Randonnées en moto

Carole DACHEUX

Mail : les 2rouesde boissyfresnoy@gmail.com

Victime de son succès les inscriptions sont closes

• ASSOCIATION ST ETIENNE

(Revalorisation du patrimoine architectural)

Daniel HERIN

Tel : 06 07 71 96 39

Mail : eglise saintetienne@yahoo.ca

• COMITE DES FETES

Augustine MOULIN

Tel : 06 23 84 27 42

Mail : augusine.moulin@orange.fr

• Club de MARCHE et RANDONNEES

RDV sur le parking du cimetière chaque lundi et mardi matin de 9h à 12h

Chaussures de marche et bouteille d'eau obligatoire

Martial GALLOU

Tel : 06 17 17 43 06

Les Bambins

FETE COMMUNALE

Samedi 10 mai 2014

C'est autour d'une ambiance conviviale que s'est déroulée la soirée « Moules - frites » organisé par le comité des fêtes.

FETE DES VOISINS

Quelques rues de notre village ont célébrées la fête des voisins cette année :

MANIFESTATIONS

INAUGURATION DU VITRAIL

Dimanche 18 mai 2014

Un grand projet.
On en a beaucoup parlé, on a beaucoup travaillé.Il est posé, oui, il est bien là.
Les efforts financiers et humains de tous sont récompensés par la belle lumière qui traverse ce vitrail.
Nous étions une centaine de personnes pour venir le découvrir.
Le répertoire de la chorale de Saint-Pathus " La Voix des Champs " a merveilleusement illustré cet évènement grandiose. Les choristes ont été chaleureusement applaudis, ainsi que leur chef de chœur et le pianiste, pour leur professionnalisme et leur talent.

La présence et l'intervention de Mr Douet et de Mr le Maire ont souligné leur intérêt pour le projet.
Le prêtre de la paroisse Père François Jacquart qui nous a honorés de sa présence, a été invité à s'exprimer. Après avoir rappelé la vocation et la vie de Saint-Etienne Martyr, il a béni l'assemblée et le vitrail.
Nous avons eu l'immense joie d'accueillir sous un tonnerre d'applaudissements le maître verrier Mr Miller. L'image de l'artiste contemplant son œuvre restera émouvante.

A l'issue de l'après-midi, nous avons réuni tous les participants autour du verre de l'amitié offert par la municipalité, accompagné des patisseries confectionnées par nos soins.
Chaque fois que cela sera possible, nous permettrons à tous ceux qui le désirent de venir contempler le nouveau vitrail.
Les cartes et photos proposées ont eu du succès, et sur simple demande nous pourrons en procurer à qui le souhaite.

L'association Saint-Etienne

SPECTACLE VARIETY

Samedi 31 mai 2014

Les 95 danseurs de Variety et leurs 13 animatrices(eur) ont, cette année encore, mis en scène un magnifique spectacle haut en couleur pour le plus grand plaisir du public venu nombreux les applaudir. Afin de satisfaire le plus grand nombre, le spectacle s'est déroulé en deux représentations sur la même journée. Joie, émotion, trac et un peu de fatigue pour les plus jeunes ont rythmé cette journée de folie.

L'équipe VARIETY vous donne rendez-vous le 30 mai 2015 pour la 17ème édition.

EVENEMENTS ESTIVAUX

FÊTE DE LA MUSIQUE ET FEUX DE LA SAINT JEAN

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES

A 17h, **kdoumb studio** rassemblera tous ses artistes pour une représentation. Une occasion pour eux de mettre en application tout le travail effectué durant l'année et pour vous de venir découvrir les instruments enseignés par leur professeur *Olivier Lancien "DOUM"*

Inscriptions repas uniquement sur réservation auprès de :
Mme Moulin : 06.23.84.27.42
Melle Beauchamp : 06.21.53.79.33

BOISSY-FRESNOY

Vous invite à participer à la brocante – vide grenier

Le dimanche 22 juin 2014

Prix du mètre linéaire: 2.50€

5 achetés = 1 gratuit

Renseignements et inscriptions au :

06 09 02 72 18

Restauration et buvette sur place.

VOYAGE DES ANCIENS

En raison du manque de temps pour l'organisation, le voyage aura lieu exceptionnellement le Samedi 13 septembre

FÊTE DE L'AUTOMNE

Samedi 28 septembre 2014

Cette année, Boissy-Fresnoy animera

LA FÊTE NATIONALE

Le lundi 14 juillet 2014

Après-midi rendez-vous au stade :

13h30 : Concours de pétanques (inscriptions sur place)

14h30 : Début des animations et jeux pour tous organisés par les différentes associations du village.

En soirée rendez-vous dans la cours de l'école :

18h30 : Apéritif en musique offert par le comité des fêtes

19h30 : Repas offert par la commune

21h30 : Retraite aux flambeaux et défilé à bord du char en fête

23h : Feu d'artifice

Présence à confirmer en mairie

Nous vous attendons nombreux !

LOISIRS

CENTRE EQUESTRE - LA FERTILLE

Jérôme TOUATI

Tel. : 06 29 95 48 66

www.centrequestre-boissyfresnoy.fr

Le centre propose le Baby-Poney:

Balades tenu en main au sein d'un parc de 33 hectares

10€ la demi-heure

MER DE SABLE - ERMENONVILLE

Saison 2014 : du 12 avril au 28 septembre
Le parc est ouvert jusqu'à 19h00 en juillet et août
Information ou réservation 0 826 46 54 66
www.merdesable.fr

Centre Aquatique du Valois
Avenue des Erables
60800 Crépy en Valois
Tél. : 03 44 59 11 30

Des bébés nageurs à la natation adultes, en passant par l'aquagym, découvrez toutes les activités du centre. Pour vous remettre en forme à votre rythme, plonger dans une ambiance conviviale, ou encore faire découvrir tous les plaisirs de l'eau à votre enfant...

Tel : 03.44.59.44.44

LES TOILES
LE CINÉPLEXE DU VALOIS
Boulevard Victor Hugo –Crépy en Valois

PRES DE CHEZ NOUS ...

La FERME SIMAR

vous accueille au :

23 , rue René Sené à Boissy-Fresnoy

lundi, mercredi et vendredi

de 17h à 17h30

Vente à la ferme : lait et œufs frais (en saison)

B.E.N JOB'S

Rénovation, Décoration
Aménagement

Benjamin FOURNIER

benjobs@free.fr

28 Bis, Rue du Bois
BOISSY FRESNOY
06 85 57 55 79

Patrick ROUSSEL

Tél : 06.07.48.56.64

22 rue de Crépy
Boissy - Fresnoy
Votre taxi communal
Aéroports – Gares – Hôpitaux
Transport de malades assis
Conventionné toutes caisses maladie.

http://www.oise.fr/lannuaire-de-loise/

Assistante Maternelle Agréée

Assistantes Maternelles

JEUX

Mots mêlés :

M	A	U	R	I	T	A	N	I	E	É	E	S	U	S
O	D	E	G	S	E	Y	C	H	E	L	L	E	S	É
R	U	A	É	D	G	C	V	M	L	I	É	R	G	N
C	G	M	L	B	C	M	A	A	D	O	A	O	U	É
E	A	O	O	G	D	L	A	N	N	N	U	M	I	G
N	E	N	I	N	É	B	U	L	A	U	Y	O	N	A
T	G	A	B	O	N	R	I	B	I	D	A	C	E	L
R	O	C	E	T	U	R	I	O	M	L	A	T	E	B
A	M	O	E	B	R	L	B	E	L	G	I	Q	U	E
F	Y	G	S	U	I	S	S	E	C	N	A	R	F	O
R	L	O	U	I	S	I	A	N	E	N	O	G	O	T
I	L	G	D	A	H	C	T	R	W	A	N	D	A	E
Q	G	L	E	N	L	U	X	E	M	B	O	U	R	G
U	M	A	D	A	G	A	S	C	A	R	A	D	A	U
E	M	A	U	R	I	C	E	N	I	G	E	R	N	E

ALGÉRIE
BELGIQUE
BURUNDI
BÉNIN
CANADA
CENTRAFRIQUE
COMORES
FRANCE
GABON
GUINEE
LIBAN
LOUISIANE
LUXEMBOURG
MADAGASCAR
MALI
MAURICE
MAURITANIE
MONACO
NIGER
RWANDA
SEYCHELLES
SUISSE
SÉNÉGAL
TCHAD
TOGO
VANUATU

Sudoku :

3		5	8		4			
	8	1		6	7		5	4
2							1	7
		3			9		8	1
		8				4		
1	4		3			7		
6	3							8
8	5		1	3		9	4	
			9		8	5		6

Les 7 différences :